

POURQUOI SE MOBILISER POUR L'ACCESSIBILITÉ EN FRANCE

1. L'inaccessibilité de la voirie et des transports, première cause de l'isolement que subissent les personnes handicapées.



Selon une enquête menée par l'Ifop pour APF France handicap, **74 % des personnes en situation de handicap sont insatisfaites de l'accessibilité de la voirie**. Une insatisfaction globale, signe de l'importance de cette problématique et du combat d'APF France handicap.

À Paris, le métro est quasi inaccessible aux personnes en situation de handicap : **3 % des stations du métro parisien sont accessibles** à savoir **9 stations sur les 309 au total**.

APF France handicap revendique :

- **Faire respecter** les obligations d'accessibilité.
- **Rendre effectif** le droit aux transports sur tout le territoire : mettre en accessibilité l'ensemble des moyens de transports publics et soutenir le développement d'une offre complémentaire de transports adaptés, sur tout le territoire, avec une amplitude horaire et un tarif équivalents aux transports publics.

2. L'inégalité face à l'accès au logement !

Le secteur du logement n'est pas en reste en matière d'inaccessibilité, **70 % des personnes en béquilles ou en fauteuil roulant ont éprouvé des difficultés à trouver un logement adapté à leurs besoins**.

APF France handicap revendique :

- **Revenir à 100 %** de logements accessibles.



3. Les ERP : des lieux de fracture sociale !

L'inaccessibilité des établissements recevant du public (ERP), c'est à dire les bâtiments, les locaux et les enceintes dans lesquels des personnes extérieures sont admises (écoles, commerces, parcs d'attraction, lieux de soins), contribue fortement à l'isolement social des personnes porteuses de handicap.

52 % parmi les personnes se déplaçant en fauteuil ou en béquilles éprouvent des difficultés à accéder aux cabinets médicaux et paramédicaux.

55 % des personnes en situation de handicap éprouvent des difficultés d'accès aux bars et restaurants.

APF France handicap revendique :

- **Faire respecter** les obligations d'accessibilité
- **Appliquer** dès maintenant les sanctions pour tous les établissements recevant du public.



APF France handicap, 90 ans de combat



Créée le 26 avril 1933 par 4 jeunes atteints de poliomyélite révoltés par l'exclusion dont ils sont victimes, l'association **APF France handicap a pour vocation la défense des droits des personnes handicapées et de leur famille**. Elle se bat depuis 90 ans contre les **discriminations** et les **préjugés** dont elles sont victimes et les accompagne au quotidien dans tous les domaines de la vie (accessibilité, éducation, emploi, santé...), partout en France.

Les dates historiques d'APF France handicap

1933

Création de *L'Association des Paralysés de France* par André Trannoy, Jacques Dubuisson, Jeanne Henry et Clothilde Lamborot

1936

APF France handicap organise le premier séjour pour personnes handicapées

1942

Création du premier établissement de scolarisation pour enfants handicapés

1961

Première grande manifestation de l'association pour défendre les droits des personnes handicapées

2008

35 000 personnes manifestent dans la rue pour un revenu d'existence décent

2005

Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

2018

L'APF devient APF France handicap

2020

Pascale Ribes devient la deuxième femme présidente de l'association

2022

Déconjugalisation de l'AAH adoptée grâce à la mobilisation d'APF France handicap et de la société civile

2023

APF France handicap adopte sa nouvelle signature "Risquer l'impossible"

Deuxième plus grosse association de France, **APF France handicap est une association réunissant des personnes handicapées, leurs proches et des sympathisants** qui lutte depuis 90 ans pour l'**égalité des droits**, la **citoyenneté**, la **participation sociale** et le **libre choix du mode de vie** des personnes en situation de handicap et de leur famille.

APF France handicap c'est :



• 85 000 personnes (adhérents, salariés, bénévoles, personnes accueillies)



• 50 000 personnes accompagnées



• Un présence dans chaque département français